

Le 15 mars 2018



L'Ancienneté chez Roquette : un critère d'exclusion chez les cadres !



De nombreux cadres de plus de 50 ans se sentent poussés vers la sortie. Plafond d'âge limitant la progression salariale ou la mobilité, l'expérience n'est plus un atout mais un handicap financier.

L'outil privilégié pour la mise sur la touche des seniors est la rupture conventionnelle permettant, moyennant un chèque, et sans démonstration de perte d'efficacité particulière, d'améliorer la pyramide des âges et maximiser les profits.

Depuis trop longtemps les organisations syndicales en place représentant les cadres sont muettes, inefficaces voire complaisantes sur la situation des cadres dans l'entreprise. La **CFDT**, saura se positionner sur tous les sujets concernant la population cadre, de la même manière qu'elle le fait pour chaque salarié de l'entreprise.



Du 22 au 29 mars 2018
Votez pour des valeurs sûres !
Votez pour un syndicalisme moderne en faveur du dialogue social et des intérêts des salarié(e) !

La section syndicale CFDT de Lestrem - www.cfdt-lestrem.net